

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01564

Numéro SIREN : 484 226 444

Nom ou dénomination : C.S.V

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2018 sous le numéro de dépôt 17668

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

GRANT THORNTON

91 rue Nationale

59045 Lille Cedex

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : C.S.V

Numéro RCS : 484 226 444

Numéro Gestion : 2007B01564

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse: 10 place de la République
59650 Villeneuve-d Ascq

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/03/2018

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 11/10/2018

Sous le numéro : 17668

Délivré à Lille Métropole le 16 octobre 2018

Le Greffier,



Bilan actif

COPIE CERTIFIEE
CONFORME A
L'ORIGINAL

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2018	Net 31/03/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	290 000		290 000	290 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	143 394	72 723	70 670	76 302
Autres immobilisations corporelles	1 146 360	432 296	714 064	149 796
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	46 240		46 240	46 240
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 625 994	505 019	1 120 975	562 338
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	693 530		693 530	660 354
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	155 460		155 460	135 358
Autres créances	400 397		400 397	223 848
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				3 453
Disponibilités	845 136		845 136	556 390
Charges constatées d'avance (3)	63 709		63 709	65 160
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 158 231		2 158 231	1 644 562
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 784 225	505 019	3 279 206	2 206 900
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			21 616	

Bilan passif

	31/03/2018	31/03/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	15 000	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	145 500	145 500
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 500	1 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	779 674	773 401
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	90 081	86 273
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 031 755	1 021 674
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	464 996	3 188
Emprunts et dettes financières diverses (3)	40 207	36
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	321	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 157 241	945 720
Dettes fiscales et sociales	258 358	233 155
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	318 495	542
Autres dettes	7 833	2 585
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 247 451	1 185 226
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 279 206	2 206 900
(1) Dont à plus d'un an (a)	391 707	
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 855 423	1 185 226
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	3 927	3 188
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/03/2018	31/03/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	11 377 880		11 377 880	11 595 625
Production vendue (biens)	1 092 201		1 092 201	1 122 988
Production vendue (services)	42 449		42 449	37 570
Chiffre d'affaires net	12 512 530		12 512 530	12 756 183
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			25 555	24 078
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			13 699	15 609
Autres produits			3 247	9 848
Total produits d'exploitation (I)			12 555 030	12 805 719
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			10 329 733	10 464 925
Variations de stock			-33 176	14 447
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			956 456	931 882
Impôts, taxes et versements assimilés			116 686	117 313
Salaires et traitements			815 254	840 717
Charges sociales			230 977	247 427
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			77 883	65 086
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				2 042
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			16 704	20 788
Total charges d'exploitation (II)			12 510 516	12 704 626
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			44 514	101 093
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			519	175
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			121	841
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			640	1 015
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			220	218
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			220	218
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			419	798
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			44 933	101 891

Compte de résultat (suite)

	31/03/2018	31/03/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	50 283	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	50 283	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	12	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 477	4 361
Total charges exceptionnelles (VIII)	4 489	4 361
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	45 794	-4 361
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	646	11 257
Total des produits (I+III+V+VII)	12 605 952	12 806 734
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 515 872	12 720 461
BENEFICE OU PERTE	90 081	86 273
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

On notera que notre société, au cours de l'exercice social, a fait des dons alimentaires aux associations pour un montant de 55 833 euros, elle bénéficie ainsi d'un crédit d'impôt de 60%, soit d'un montant de 33 500 euros.

On notera également que notre société avait fait l'acquisition d'un transpalette électrique pour un montant de 5 015 euros hors taxe, en date du 7 avril 2016.

Conformément à la loi Macron de 2016, cet investissement bénéficie d'une déduction fiscale complémentaire de 40% de la valeur d'acquisition, répartie sur la durée normale d'utilisation du bien, soit pour l'exercice d'une déduction de 401 €..

On notera enfin que notre société est passée sous l'enseigne Market en date du 19 mars 2018. pour ce faire, elle a réalisé des investissements pour la somme de 640 995.96 euros.

Pour le financement de ces travaux, elle a souscrit un emprunt de 250 000 euros auprès de la BNP et un emprunt de 225 000 euros auprès du crédit du nord.

Compte tenu de l'adoption de la nouvelle politique commerciale préconisée par le franchiseur, notre société a obtenu du groupe carrefour des produits accessoires pour la somme de 50 282.62€ hors taxe.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL C.S.V.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2018, dont le total est de 3 279 206 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 90 081 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/07/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 12 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 3 ans
- * Matériel informatique : 1 à 3 ans
- * Mobilier : 1 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le stock a été inventorié en prix d'achat, le dernier connu, augmenté des coûts logistiques pour les livraisons provenant du groupe Carrefour.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 43 545 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 33 930 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	290 000			290 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	290 000			290 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	143 270	12 953	12 829	143 394
- Installations générales, agencements aménagements divers	649 453	625 242	149 144	1 125 551
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 879	2 800	871	20 809
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	811 602	640 996	162 844	1 289 754
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	46 240			46 240
Immobilisations financières	46 240			46 240
ACTIF IMMOBILISE	1 147 843	640 996	162 844	1 625 994

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		640 996		640 996
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		640 996		640 996
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		162 844		162 844
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		162 844		162 844

Immobilisations incorporelles

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que le fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Un test de dépréciation a été réalisé à la clôture de l'exercice.

Fonds commercial

	31/03/2018
Éléments achetés	290 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	290 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	66 968	18 585	12 829	72 723
- Installations générales, agencements aménagements divers	502 881	62 133	149 144	415 869
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 656	1 642	871	16 427
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	585 504	82 360	162 844	505 019
ACTIF IMMOBILISE	585 504	82 360	162 844	505 019

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 665 806 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	46 240		46 240
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	155 460	155 460	
Autres	400 397	378 781	21 616
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	63 709	63 709	
Total	665 806	597 949	67 856
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	99 881
Etat - produits à recevoir	21 616
Associés - intérêts courus	393
Divers - produits à recevoir	878
Total	122 768

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 200 titres d'une valeur nominale de 75,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	200	75,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	200	75,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 247 130 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 927	3 927		
- à plus de 1 an à l'origine	461 069	69 362	346 808	44 898
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 157 241	1 157 241		
Dettes fiscales et sociales	258 358	258 358		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	318 495	318 495		
Autres dettes (**)	48 040	48 040		
Produits constatés d'avance				
Total	2 247 130	1 855 423	346 808	44 898
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-460 933			
(**) Dont envers les associés	40 207			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	62 428
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	136
Banque - Intérêts courus à payer	3 927
Dettes provis. pr congés à payer	57 945
PROVISIONS 13 EME MOIS	10 246
Charges sociales s/congés à payer	20 582
CHGES SOCIALES SUR 13 EME MOIS	3 639
AIDE CONSTRUCTION	4 698
CFE	9 401
CVAE	5 587
TAXE D APPRENTISSAGE	1 445
FORMATION CONTINUE	2 125
TAXE ENSEIGNE	1 999
TAXE AU M2	44 074
AV ACQUIS A FACTURER	7 499
Total	235 731

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
ASSURANCE MULTIRISQUE	1 706		
TOKHEIM	1 033		
CONTROL JOHNSON	1 962		
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 571		
SCUTUM	401		
SPPS 12 M3	1 147		
SICOM	2 352		
LOYER OGALIM	52 310		
BNP PARIBAS	235		
ARVAL BNP LOC VEHICULE	992		
Total	63 709		

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 681 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 74 489 euros

Notre société est redevable d'indemnités de départ en retraite et des droits individuels à la formation conformément à ses obligations légales ou contractuelles liées au personnel. Aucune provision n'a été comptabilisée du fait de son caractère incertain. Par contre on précise que l'engagement de l'indemnité de départ en retraite (IDR) s'élève à la clôture de l'exercice au 31 mars 2018 à 74 488.96€.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

C.S.V.
Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros
Siège social : 10 Place de la République – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

484 226 444 RCS LILLE METROPOLE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2018
--

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018, s'élevant à 90 080,66 euros, de la manière suivante :

A la réserve facultative pour	10 080,66 €
Distribution de dividendes pour	80 000,00 €

En conséquence, chaque part recevra un dividende de 400 euros.
Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 décembre 2018.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale précise que le montant total des revenus distribués, soit 80 000 euros ne seront pas éligibles à l'abattement mentionné à l'article 158-3-2° du même code, et ne relèvent pas du prélèvement forfaitaire unique.

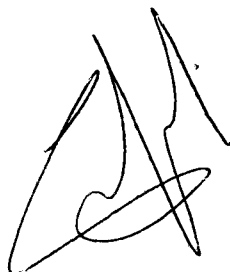
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes par part sociale pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Eligibles à l'abattement article 158-3-2° du CGI</u>	<u>Non éligibles à l'abattement article 158-3-2° du CGI</u>
31/03/2017	80 000 € soit 400,00 €/part	-	80 000 €
31/03/2016	80 000 € soit 400,00 €/part	-	80 000 €
31/03/2015	80 000 € soit 400,00 €/part	-	80 000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2018

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité*
Voix pour *200*
Voix contre *-*
Abstention *-*

Le Gérant



**COPIE CERTIFIEE
CONFORME A
L'ORIGINAL**

CSV
S.A.R.L. au Capital de 15.000 €
10 Place de la République
59 650 VILLENEUVE D'ASCQ

**RAPPORT SUR
LES COMPTES ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice Clos au 31 Mars 2018

François FINET
30 Boulevard du Général Leclerc
59 100 ROUBAIX
Tél : 03.20.73.68.68 Fax : 03.20.80.86.12
SIRET : 441 451 366 00021 APE : 6920Z

CSV

10 Place de la République

59 650 VILLENEUVE D'ASCQ

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31/03/2018

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SARL CSV relatifs à l'exercice clos le 31/03/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SARL CSV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Avril 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels appelle de ma part, l'observation suivante :

- Vous n'avez pas indiqué dans le rapport de gestion, comme le prévoit l'article D 441-4 du code de commerce, l'information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SARL CSV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ROUBAIX,
le 4 Septembre 2018



Le Commissaire aux comptes
FINET FRANCOIS

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2018	Net 31/03/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)	290 000		290 000	290 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	143 394	72 723	70 670	76 302
Autres immobilisations corporelles	1 146 360	432 296	714 064	149 796
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	46 240		46 240	46 240
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 625 994	505 019	1 120 975	562 338
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	693 530		693 530	660 354
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	155 460		155 460	135 358
Autres créances	400 397		400 397	223 848
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				3 453
Disponibilités	845 136		845 136	556 390
Charges constatées d'avance (3)	63 709		63 709	65 160
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 158 231		2 158 231	1 644 562
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 784 225	505 019	3 279 206	2 206 900
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			21 616	

Bilan passif

	31/03/2018	31/03/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	15 000	15 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	145 500	145 500
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 500	1 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	779 674	773 401
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	90 081	86 273
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 031 755	1 021 674
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	464 996	3 188
Emprunts et dettes financières diverses (3)	40 207	36
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	321	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 157 241	945 720
Dettes fiscales et sociales	258 358	233 155
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	318 495	542
Autres dettes	7 833	2 585
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 247 451	1 185 226
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 279 206	2 206 900
(1) Dont à plus d'un an (a)	391 707	
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 855 423	1 185 226
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	3 927	3 188
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Grant Thornton
Certifié par le C.O.C.

Compte de résultat

	France	Exportations	31/03/2018	31/03/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	11 377 880		11 377 880	11 595 625
Production vendue (biens)	1 092 201		1 092 201	1 122 988
Production vendue (services)	42 449		42 449	37 570
Chiffre d'affaires net	12 512 530		12 512 530	12 756 183
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			25 555	24 078
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			13 699	15 609
Autres produits			3 247	9 848
Total produits d'exploitation (I)			12 555 030	12 805 719
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			10 329 733	10 464 925
Variations de stock			-33 176	14 447
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			956 456	931 882
Impôts, taxes et versements assimilés			116 686	117 313
Salaires et traitements			815 254	840 717
Charges sociales			230 977	247 427
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			77 883	65 086
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				2 042
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			16 704	20 788
Total charges d'exploitation (II)			12 510 516	12 704 626
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			44 514	101 093
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			519	175
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			121	841
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			640	1 015
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			220	218
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			220	218
Total charges financières (VI)			419	798
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			44 933	101 891
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)				

Compte de résultat (suite)

	31/03/2018	31/03/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	50 283	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	50 283	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	12	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 477	4 361
Total charges exceptionnelles (VIII)	4 489	4 361
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	45 794	-4 361
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	646	11 257
Total des produits (I+III+V+VII)	12 605 952	12 806 734
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	12 515 872	12 720 461
BENEFICE OU PERTE	90 081	86 273
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

12 605 952
 12 515 872
 90 081

Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

On notera que notre société, au cours de l'exercice social, a fait des dons alimentaires aux associations pour un montant de 55 833 euros, elle bénéficie ainsi d'un crédit d'impôt de 60%, soit d'un montant de 33 500 euros.

On notera également que notre société avait fait l'acquisition d'un transpalette électrique pour un montant de 5 015 euros hors taxe, en date du 7 avril 2016.

Conformément à la loi Macron de 2016, cet investissement bénéficie d'une déduction fiscale complémentaire de 40% de la valeur d'acquisition, répartie sur la durée normale d'utilisation du bien, soit pour l'exercice d'une déduction de 401 €.

On notera enfin que notre société est passée sous l'enseigne Market en date du 19 mars 2018. Pour ce faire, elle a réalisé des investissements pour la somme de 640 995,96 euros.

Pour le financement de ces travaux, elle a souscrit un emprunt de 250 000 euros auprès de la BNP et un emprunt de 225 000 euros auprès du crédit du nord.

Compte tenu de l'adoption de la nouvelle politique commerciale préconisée par le franchiseur, notre société a obtenu du groupe Carrefour des produits accessoires pour la somme de 50 282,62€ hors taxe.

Grant Thornton
Certifié par le
Commissaire aux
Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL C.S.V.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2018, dont le total est de 3 279 206 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 90 081 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2017 au 31/03/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/07/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 1 à 12 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 3 ans
- * Matériel informatique : 1 à 3 ans
- * Mobilier : 1 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Le stock a été inventorié en prix d'achat, le dernier connu, augmenté des coûts logistiques pour les livraisons provenant du groupe Carrefour.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables**Engagement de retraite**

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 43 545 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 33 930 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Grant Thornton
Certifié par le C.O.C.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	290 000			290 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	290 000			290 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	143 270	12 953	12 829	143 394
- Installations générales, agencements aménagements divers	649 453	625 242	149 144	1 125 551
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 879	2 800	871	20 809
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	811 602	640 996	162 844	1 289 754
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	46 240			46 240
Immobilisations financières	46 240			46 240
ACTIF IMMOBILISE	1 147 843	640 996	162 844	1 625 994

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		640 996		640 996
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		640 996		640 996
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		162 844		162 844
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		162 844		162 844

Immobilisations incorporelles

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que le fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Un test de dépréciation a été réalisé à la clôture de l'exercice.

Fonds commercial

	31/03/2018
Éléments achetés	290 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	290 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	66 968	18 585	12 829	72 723
- Installations générales, agencements aménagements divers	502 881	62 133	149 144	415 869
- Matériel de transport	15 656	1 642	871	16 427
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	585 504	82 360	162 844	505 019
ACTIF IMMOBILISE	585 504	82 360	162 844	505 019



 Grant Thornton

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 665 806 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	46 240		46 240
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	155 460	155 460	
Autres	400 397	378 781	21 616
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	63 709	63 709	
Total	665 806	597 949	67 856
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	99 881
Etat - produits à recevoir	21 616
Associés - intérêts courus	393
Divers - produits à recevoir	878
Total	122 768

Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 200 titres d'une valeur nominale de 75,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	200	75,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	200	75,00

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 247 130 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 927	3 927		
- à plus de 1 an à l'origine	461 069	69 362	346 808	44 898
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 157 241	1 157 241		
Dettes fiscales et sociales	258 358	258 358		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	318 495	318 495		
Autres dettes (**)	48 040	48 040		
Produits constatés d'avance				
Total	2 247 130	1 855 423	346 808	44 898
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-460 933			
(**) Dont envers les associés	40 207			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	62 428
Int.courus s/emp.aup.etabli.crédit	136
Banque - Intérêts courus à payer	3 927
Dettes provis. pr congés à payer	57 945
PROVISIONS 13 EME MOIS	10 246
Charges sociales s/congés à payer	20 582
CHGES SOCIALES SUR 13 EME MOIS	3 639
AIDE CONSTRUCTION	4 698
CFE	9 401
CVAE	5 587
TAXE D APPRENTISSAGE	1 445
FORMATION CONTINUE	2 125
TAXE ENSEIGNE	1 999
TAXE AU M2	44 074
AV ACQUIS A FACTURER	7 499
Total	235 731

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
ASSURANCE MULTIRISQUE	1 706		
TOKHEIM	1 033		
CONTROL JOHNSON	1 962		
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 571		
SCUTUM	401		
SPPS 12 M3	1 147		
SICOM	2 352		
LOYER OGALIM	52 310		
BNP PARIBAS	235		
ARVAL BNP LOC VEHICULE	992		
Total	63 709		

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 681 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 74 489 euros

Notre société est redevable d'indemnités de départ en retraite et des droits individuels à la formation conformément à ses obligations légales ou contractuelles liées au personnel. Aucune provision n'a été comptabilisée du fait de son caractère incertain. Par contre on précise que l'engagement de l'indemnité de départ en retraite (IDR) s'élève à la clôture de l'exercice au 31 mars 2018 à 74 488.96€.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

(Signature)

Date : 31/03/2018